



CSE

central.tv

Compte rendu FO
du Comité Social et Économique
27 et 28 juin 2024

Situation générale de l'entreprise

La présidente a d'abord évoqué les menaces qui pèsent sur FTV : la dissolution a stoppé le projet de loi Dati, et cela crée un problème majeur par rapport à l'évolution du financement, a-t-elle ajouté.

Pour rappel, la ministre avait pris des engagements, mais que se serait-il passé au final ? La réforme aurait-elle été adoptée ? Et les engagements sur le financement auraient-ils été respectés après ? Nous ne le saurons jamais !

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une incertitude totale sur le devenir, et en particulier sur le mode et le montant du financement à partir de 2025. Si celui-ci devient un pourcentage du budget de l'Etat, le problème sera la variabilité dans le temps avec une régulation annuelle ou infra annuelle.

La présidente a rappelé que FTV est un moteur de la production audiovisuelle (qu'un emploi à FTV génère 5 emplois dans l'audiovisuel), et que l'ensemble du secteur est défavorable à l'idée de la privatisation, ne serait-ce que par rapport à la répartition du marché publicitaire. Il s'agit donc de démontrer la force du service public, et que les JO qui arrivent sont une bonne façon de pouvoir renforcer l'avenir.

Évidemment, Delphine Ernotte a évoqué la situation en Nouvelle Calédonie, avec les moments de grandes incertitudes vécus là bas, le climat inquiétant qui y règne, et l'insécurité permanente. « *Il faut considérer qu'il s'agit d'une 3^{ème} zone de guerre, comme l'Ukraine et Gaza* ». Elle a salué le travail des équipes sur place.

Les élus l'ont interrogé notamment sur la contradiction pouvant exister sur le sujet de la liberté d'expression (entre le principe qui existe, et le projet de charte annexée au règlement intérieur, qui, lui, pourrait amener à limiter assez fortement cette liberté d'expression, par le risque de mise en œuvre de sanctions possibles suite à l'existence de faits pouvant être discutables).

Pour FO, c'est clair, le sujet tel qu'il se présente n'est pas mûr. Il serait malsain que les débats et les expressions se retrouvent totalement aseptisées. Le service public a, et doit garder une responsabilité, notamment lorsque la démocratie est attaquée. Nous ne devons pas basculer dans l'univers de la censure.

Information sur le schéma directeur immobilier de France Télévisions

À la demande des élus, il a été présenté le schéma directeur immobilier pour la période 2023 à 2033.

Comment le patrimoine immobilier est-il composé à ce jour ? Pour le réseau France 3, il y a 13 directions régionales intégrant 22 antennes, 20 rédactions locales, et 70 bureaux de proximité. Les directions régionales et la plupart des antennes sont en propriété.

En Outre-mer, il y a 9 stations et 10 autres sites. Ces stations sont des propriétés, à l'exception de la Martinique, les autres sites sont quasi en totalité en location.

Pour la Fabrique, il existe 5 sites : Lille, Lomme, Bois-d'Arcy, Vendargues et Marseille. Pour la postproduction, des sites du réseau sont maintenus à Strasbourg, Bordeaux, Toulouse, Lyon et Marseille.

Concernant les sites de la plaque parisienne, le projet Campus est constitué de cinq bâtiments à très forte proximité les uns des autres. 4 phénomènes modifient les dispositions de la dernière actualisation du schéma directeur : la COVID, le télétravail, l'environnement, les orientations politiques.

Comment l'avenir est-il envisagé ?

- 5 types d'opérations sont effectués :
- le statu quo s'applique aux sites récents ou réhabilités,
- la rénovation thermique,
- des rénovations lourdes,
- une reconstruction sur site,
- ou la relocalisation.

Il existe des réflexions communes avec Radio France : *"nous continuons à travailler ensemble sur le croisement d'opportunités immobilières avec une volonté accrue de synchroniser des projets. Avec l'adéquation des ressources et le montage des opérations, ce ne sont pas moins de 12 projets majeurs par an qui seraient gérés."*

Notre organisation syndicale Force Ouvrière et les élus rappellent les réticences des salariés sur le flex office et le mauvais état de certains locaux, notamment en Outre-mer. Ils s'interrogent également sur les choix de répartition des surfaces et des plateaux en région, et sur la pérennité des cantines, qui sont des lieux essentiels pour le quotidien de nos collectifs.

Plus globalement, ils regrettent la non prise en compte des réalités, des disparités et des recommandations de l'INRS. La direction travaille avec la DSQVT et un ergonome sur le projet Campus. Elle répondra aux élus sur le bilan en surfaces et en réhabilitations.

Information/consultation sur le projet de déploiement du nouvel outil Sherlock - Phase 2 Réseau Régional

Le projet est donc de pouvoir doter toute l'entreprise d'un outil unique, « *vendu sur étagère* » (mais développé par rapport aux besoins spécifiques de FTV) pour la gestion des modules programmes, stocks et finances de toute l'entreprise. L'un des objectifs est de parvenir à une harmonisation des procédures.

Une première phase concernait de l'ordre de 800 salariés du Siège. Là, il s'agit d'un groupe d'à peu près 80 salariés concernés par cette phase 2.

Les premiers utilisateurs ont remonté des difficultés d'adaptation, un impact organisationnel par la redistribution des tâches, n'ont pas relevé d'améliorations de leurs conditions de travail et ont même pointé des craintes de pertes de sens au travail, voire même de perte d'activité. La direction a assuré prendre en compte les recommandations déjà émises dans les CSE d'établissements. Elle considère que l'activité n'est pas mise en danger alors que des lenteurs gênent la réactivité nécessaire à l'antenne. Le déploiement vers le Réseau bénéficiera des expériences des premiers utilisateurs et ne sera pas soumis aux périodes de double saisie. L'expertise libre engagée par le CSE Siège a mis en avant le niveau très insatisfaisant de cet outil « colonne vertébrale » de FTV puisqu'il gère les programmes de l'idée, à la gestion des droits avec toutes les phases d'élaboration, de diffusion et de gestion. Les élus ont déploré qu'une nouvelle fois, il soit demandé aux salariés de s'adapter à l'outil et non l'inverse, avec de forts impacts sur les utilisateurs.

La direction a répondu qu'elle prévoyait d'assurer un déploiement progressif, avec un accompagnement spécifique. **Les élus ont demandé que les leçons de la première phase de déploiement soient retenues. Ils ont rappelé que le changement culturel induit par cet outil (qui rend tous les services interdépendants) impose des changements de missions et de rythme de travail.** L'étendue et la complexité de FTV a imposé des adaptations importantes pour ce logiciel, notamment pour la gestion des droits de diffusion, et les décrochages à l'étendue planétaire.

Dans leur avis, les élus ont appelé à la prise en considération des préconisations de l'expertise. Le logiciel est considéré comme complexe et anxiogène.

De même, le calendrier et les échelons de déploiement sont complexes.

Point de suivi du déploiement du projet TEMPO au Siège et dans le Réseau régional

La Direction a présenté la nouvelle version du projet Tempo tel qu'il sera en place à partir du 9 septembre prochain comme la concrétisation d'une autonomie éditoriale totale pour les rédactions régionales. La tranche du midi n'évoluera pas, celle du soir passera à 32 minutes (chaque région gérant à nouveau les éléments en provenance de la rédaction nationale mais, cette fois-ci, suivant un agencement libre).

L'organisation de la semaine de 4 jours pour les métiers liés aux éditions, là où elle est possible, doit être mise en œuvre dès septembre 2024 (sur un nombre total ou partiel de semaines). Le CSE a cependant relevé que, sur les collectifs de travail identifiés et intéressés par la semaine de 4 jours, 13 n'ont pas encore de solution et s'inquiètent de ces disparités entre antennes.

Quelle que soit la situation locale, la Direction a affirmé avoir travaillé sur le fait que la charge de travail soit acceptable partout, pour tous.

Les élus ont demandé que l'expert chargé d'évaluer cette charge pour la rentrée reçoive au plus vite les documents nécessaires.

Plusieurs préoccupations ont été exprimées, concernant notamment ces 2 sujets :

- la gestion des synthés, pour les sujets « froids », qui seraient effectués en partie par des métiers autres que les scriptes.
- et la diffusion des desks de France Info

Sur ce dernier point, les élus ont tenu à rappeler l'accord cantonnant l'exposition des sujets montés par les journalistes deskeurs de France Info sur le seul canal 27. Pendant que la Direction, considérant que cet accord ne concerne que leur primo diffusion, ne voit pas là sujet à discussion.

Au-delà, un autre débat a été engagé au sujet du suivi des effectifs toutes antennes (afin de mieux suivre les postes gelés ou en attente, ainsi que les réponses promises par la direction).

Les élus ont à nouveau alerté sur l'état du collectif IV3 (avec des alertes santé répétées). La direction a reconnu une modification du projet initial, en lien avec l'évaluation de la charge de travail. Les élus ont exprimé à nouveau leur souhait d'une meilleure prise en compte des expertises qui reposent sur des données factuelles.

Enfin, concernant le vivier de scriptes, la direction a affirmé avoir effectué un travail pour le renforcer, avec des actions de formation (27 stagiaires en 2024). **FO a relevé que rien n'est fait, en revanche, pour fidéliser ce vivier, en réévaluant le montant des piges et des indemnités des découchers.** Car si l'on reste sur les minima des conventions de branches, la production audiovisuelle est toujours plus attractive que la télédiffusion !

L'inquiétude d'un objectif de suppression totale, à terme, de l'information nationale et internationale sur France 3 reste vive.

Information sur le dispositif des JO et JP 2024

Il est prévu une diffusion sur 3 antennes, dont 2 linéaires :

- **France 2** (sports majeurs)
- **France 3** (sports collectifs)
- **chaîne numérique "France.tv Paris 2024"** (sports urbains).

France 5 assurera les bascules le temps des JT et des émissions religieuses. Le CDE sera tout particulièrement sollicité sur cette période. 90 journalistes ont été sollicités au niveau de l'ensemble du groupe FTV (ainsi que 65 consultants).

Pour les paralympiques, la diffusion intégrale se fera sur France.tv avec une interactivité « live chat ». 25 consultants seront sollicités, soit 4 fois plus qu'aux derniers jeux paralympiques (ceci afin d'améliorer la pédagogie). L'utilisation des moyens techniques et des infrastructures FTV sera maximale.

Il est prévu une centralisation des liaisons par Nodal, ainsi qu'une « cellule trafic » à MFTV pour la sécurisation. Il y aura un fort engagement pour l'Outre Mer. Tous les élus ne partagent pas cette vision et ont interrogé sur l'accessibilité de la chaîne numérique (qui peut être bloquée selon la localisation des émetteurs). **Les élus ont demandé des éclairages sur les coûts et sur les financements.** Pour la direction, les moyens engagés restent dans les plans budgétaires annoncés. La direction voit une vraie démonstration de la force de FTV dans la mobilisation des événements autour de la flamme olympique.

FO a exprimé ses remerciements dans la prise en compte de nos revendications pour l'équité des frais de mission.

La direction a ajouté que la cyber sécurité est un point d'inquiétude et qu'elle travaille sur des scénarii avec des sessions d'entraînement à la gestion de crise.

Une nouvelle campagne de changements de mots de passe est en cours afin d'optimiser la sécurisation. Le port visible du badge professionnel sera obligatoire sur cette période. La D2S travaille en coordination avec les services de l'Etat pour la sécurité des personnels et des implantations.

FO a interrogé sur le sujet de la sécurisation du CDE quand il n'est pas en mesure d'assurer la continuité de diffusion des directs lors de grèves ou des incidents techniques, faute de personnel compétent. La direction a pris note de ce point.

Compte rendu de la commission Outre-mer du 21 juin 2024

Cette restitution a débuté par une attention particulière de la direction par rapport à la situation en Nouvelle Calédonie, avec un focus sur les besoins techniques, humains et psychologiques pour ce collectif. Les élus ont exprimé le souhait que la direction n'attende pas une situation grave pour prendre en charge la mise à disposition d'équipements de protection individuelle. Priorité doit être donnée à l'humain par l'accompagnement, la gestion de la sécurité, et en favorisant le télétravail. Nous avons appris que 12 salariés auraient demandé un départ. Une cellule d'aide psychologique en visioconférence a été mise en place.

La direction assure, en local, faire le maximum pour garder le lien avec l'ensemble des salariés.

Évoquée ensuite, la restitution de l'expertise Secafi sur la structure du Pôle Outre Mer, avec ses 9 déclinaisons locales avec ses coûts de diffusion. Chaque déclinaison a ses propres particularités en termes de territoire, en nombre d'habitants et en surface d'impact (sans oublier la diaspora).

Avec l'arrivée de la TNT en 2010, cela a été la fin de la « continuité territoriale » telle qu'elle était pratiquée jusque-là, et le modèle économique a dû être réinventé : achats en syndication, coûts horaires différents de la métropole. Les coûts de grille sont parfois fortement impactés par des programmes locaux sportifs et culturels incontournables. Les élus ont alerté sur la faiblesse des moyens en dépit de l'attention apportée par la direction. Ils ont dénoncé les plus de 90 postes vacants (ce qui affaiblit les moyens de production alors que les Outre-mer diffusent sur les 4 supports : TV, radio Web et réseaux sociaux).

Les élus ont réaffirmé la nécessité de moyens urgents pour les zones en tension : la Nouvelle Calédonie, Mayotte et la Réunion, la Guyane.

Compte rendu de la CSSCT-C du 10 juin 2024

Les élus ont relevé un manque d'informations sur plusieurs points, notamment la récurrence des visites médicales.

Plus précisément, concernant les suivis individuels adaptés et suivis individuels renforcés, **FO a rappelé que le service de santé du Siège ne disposait pas de la liste des personnels concernés** (comme déjà signalé en CSE Siège en avril, et en rappel d'une première approche un an plus tôt). La direction en a pris note et fournira une réponse écrite. Le « flex office » et les relations de travail dégradées sont deux points forts qui ont été remontés à la CSSCT centrale. Un travail a été fait sur la dotation en matériels pour les personnels en RQTH.

Un point d'attention sur les aidants avec notamment un souhait d'amélioration de la communication RH sur le don de congés et la nécessité de l'assouplissement de l'organisation du temps de travail des aidants a été exprimé.

38 inaptitudes au travail ont été validées en 2023. Les élus ont relevé les difficultés pour aboutir à des solutions de reclassement. **FO a interrogé sur les actions menées pour le maintien dans l'emploi : la direction y a répondu en signalant l'existence d'un onglet informatif disponible dans l'intranet RH.** Des interrogations ont été exprimées sur l'utilisation des potentialités maximales d'Acciline.

Un point a été effectué sur les lignes génériques mises à disposition des animateurs prévention sécurité, pour l'ensemble des DUERP (disponibles dans l'annexe du guide DUERP et auprès de la RH).

Information/consultation sur le rapport annuel administratif et financier 2023 du service autonome de santé au travail inter-établissements de France Télévisions

Ce rapport a été transmis à la DRIEETS pour alimenter les statistiques nationales de la médecine du travail qui doit préalablement être visé en CSE central. Le coût par salarié pourrait obliger FTV à suivre une préconisation de révision à la hausse du nombre de salariés suivis par chaque médecin.

Les élus ont pris acte par avis voté à l'unanimité.

Information sur les bilans de l'emploi au 31 décembre 2023 et 30 mars 2024 - Compte rendu de la commission emploi formation du 14 juin 2024.

Les élus ont posé des questions par rapport à l'atteinte (ou pas) des objectifs de la RCC en matière de rajeunissement des effectifs.

La direction a confirmé que cet objectif escompté a été contrecarré par l'effet du report de l'âge de départ à la retraite.

La direction a confirmé le bilan présenté à l'ARCOM, avec des engagements sur la baisse des moyens pour le financement accordé, mais qui ont été impactés par les réformes de la retraite (avec pour conséquence un ralentissement de l'augmentation de l'âge moyen d'1 an). Nécessité est soulignée de l'accompagnement de la fin de carrière, et de la prise en compte de l'évolution des modes de travail (en tenant compte de différents facteurs tels que les moyens alloués et les évolutions numériques).

La direction a confirmé qu'il n'y avait aucun travail en cours (au moment de la tenue de l'instance) sur un plan de départ volontaire. Elle a rappelé que, dans les objectifs du COM 2024/2028 (non encore signé), est inclus la baisse de la masse salariale, mais que « masse salariale » ne veut pas dire « baisse des effectifs ».

Création de la commission Environnement & Désignation du (de la) président (e) de la commission

La nécessité de la création d'une nouvelle commission facultative du CSE central destinée à traiter le sujet des questions environnementales a été exposée.

Les élus ont procédé à l'élection de sa présidente : Yvonne Roehrig a été élue à l'unanimité.

Prochain CSE central prévu les 8 et 9 octobre

Vos élus CSE central : Titulaires : Grégory HEN - Bruno DEMANGE - Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Moea BONIFAS • Suppléants : Laurence ROMET • Représentant Syndical : Clément WEILL-RAYNAL